
Stratégie 2030

Préambule

L'ASI est l'association professionnelle de toutes les infirmières et de tous les infirmiers travaillant dans les domaines d'activité et les fonctions les plus variés. Elle représente leurs intérêts, conjointement avec ses membres. En ce sens, elle assure également la représentation des intérêts de tous les autres groupes professionnels impliqués dans le processus de soins infirmiers.

Relation avec le document "Soins infirmiers 2030"

Le document "Soins infirmiers 2030" décrit les priorités de l'ASI en matière de positionnement et de contenu professionnel. La stratégie associative explicite comment l'ASI se positionne en tant qu'association. Les deux documents se complètent et fournissent ensemble des lignes directrices tant en termes de contenu professionnel que de politique associative.

Vision et mission

Les soins infirmiers jouent un rôle central dans le système de soins et de santé.

En tant que voix infirmière, l'ASI:

- plaide pour des conditions cadres permettant aux infirmières et infirmiers de contribuer avec professionnalisme au système de soins et de santé.
- favorise le développement des compétences professionnelles des personnes qui travaillent dans le domaine des soins infirmiers.
- renforce leurs possibilités de développement dans des rôles nouveaux et profilés ainsi que leur déploiement dans le système de santé en fonction de leurs compétences.
- Participe à l'élaboration de la politique professionnelle et de la politique de formation de toutes les professions du secteur des soins infirmiers pour le bien et la sécurité de la population en Suisse.

Potentiel stratégique de succès

- L'ASI est l'association professionnelle des infirmières et infirmiers en Suisse qui développe les soins infirmiers et leur qualité en faveur de la population.
- En tant qu'association indépendante sur le plan économique et politique, l'ASI représente l'expertise infirmière auprès de la politique, des institutions, dans la société et dans les groupements spécialisés.
- L'ASI représente les intérêts de tous les groupes professionnels et de toutes les personnes travaillant dans le domaine des soins infirmiers. Il s'agit de la plus grande association et de la plus influente sur le plan politique et social dans le domaine des soins infirmiers.

Champ d'action stratégique 1:

Positionnement des soins infirmiers dans le système de santé

- L'ASI joue un rôle central dans l'élaboration de la politique de santé et de la formation. Elle s'investit dans tous les processus décisionnels nationaux, cantonaux et communaux concernant les soins infirmiers.
 - L'ASI exploite un réseau actif avec les centres de formation, les OrTra, les institutions dans le système de santé et leurs associations.
 - L'ASI s'engage pour la collaboration interprofessionnelle et des modèles de soins intégrés.
 - L'ASI défend les intérêts des soins infirmiers au niveau politique; elle est représentée dans les organismes compétents et y joue un rôle de formatrice d'opinion.
 - En tant qu'experte du domaine des soins infirmiers et garante de leur qualité, l'ASI agit en s'orientant vers les solutions et l'avenir dans tous les organismes et tous les processus politique de formation d'opinion.
-

Champ d'action stratégique 2:**Politique professionnelle et de formation dans le domaine des soins infirmiers**

- Dans l'intérêt de la sécurité des patients et du rapport coûts-efficacité, l'ASI encourage le déploiement de tous les professionnels travaillant dans les soins infirmiers en fonction de leurs compétences et de leur formation. Elle se réfère pour cela à des principes éthiques.
Les structures et concepts de l'ASI garantissent que toutes les personnes impliquées dans les processus de soins soient représentées dans les politiques de santé et de formation.
- L'ASI analyse de manière critique les tendances qui se dessinent en termes de qualité des soins infirmiers dans la pratique. Elle les met en relation avec des normes internationales, prend position sur les différentes évolutions et prend des mesures si nécessaire sous une forme appropriée.
- Grâce à son expertise, l'ASI influence le développement des profils professionnels. Elle est un partenaire incontournable dans l'élaboration des bases et des conditions-cadres des formations initiales et continues des professionnels impliqués dans les soins infirmiers
- Elle formule les définitions de rôles et les profils de compétences ainsi que des normes pour l'engagement des différents groupes professionnels dans la pratique. Elle s'engage pour la réglementation de nouveaux rôles professionnels ou les réglemente elle-même

Champ d'action stratégique 3:**Des conditions cadres appropriées**

- Elle s'engage pour qu'il y ait suffisamment de personnel infirmier formé et veille à ce que la proportion de personnel infirmier réponde aux besoins à tous les niveaux hiérarchiques et dans les différents domaines de soins.
- L'ASI s'engage pour que les conditions de travail de ses membres soient attrayantes. Elle se bat pour que les conventions collectives de travail régionales, cantonales ou nationales régissent les relations de travail.
- Elle s'engage pour que les infirmières et infirmiers restent entièrement responsables du processus de soins infirmiers.

Champ d'action stratégique 4:**Prestations axées sur les membres**

- L'ASI définit les prestations pour ses membres avec ses associations membres. Elle décide quelles prestations sont assurées par l'ASI Suisse et lesquelles sont assurées au niveau régional. Elle classe les prestations par ordre de priorité, conjointement avec ses associations membres, afin que tous ses membres, partout en Suisse, puissent profiter des mêmes prestations de qualité.
- L'ASI cultive le dialogue ouvert avec ses membres. Elle les associe dans la conception des biens de l'association par le biais d'enquêtes et d'autres formes de participation.

Champ d'action stratégique 5:**Développement et financement des associations**

- L'ASI continue à se développer en tant qu'association et avec ses associations membres. Elle entretient une culture uniforme en matière d'engagement, de collaboration, d'utilisation des synergies et de renforcement mutuel.
- L'ASI aspire à élever le niveau d'organisation des infirmières et infirmiers par une croissance constante du nombre de membres dans toutes les catégories (membres ordinaires, membres HCA, membres collectifs, associations spécialisées).

-
- Le Secrétariat central de l'ASI Suisse oriente ses activités en fonction de la stratégie de l'ASI et réalise les objectifs opérationnels. Il élabore les processus de planification, de reporting et de controlling.
 - L'ASI soutient ses associations membres dans la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie.
 - L'ASI et les associations membres travaillent avec un système unifié et allégé de chiffres-clés. La manière d'échanger les données est définie.
 - L'ASI et les associations membres assurent leur financement en se conformant aux spécifications du concept financier. En particulier, ils prêtent attention à
 - grâce à une budgétisation positive, élaborée de manière conséquente,
 - en alimentant le capital propre,
 - par des liquidités stables,
 - en mettant les ressources en commun et en utilisant les synergies avec les associations membres,
 - en générant des revenus supplémentaires grâce à des mandats de prestations provenant de tiers.
 - Convenir de conventions collectives de travail (CCT)
 - Sponsoring et dons
-

Principes directeurs pour la mise en œuvre de la stratégie

Le Comité central et le Secrétariat central de l'ASI Suisse mettent en œuvre la stratégie 2030 à l'aide de buts annuels réalistes et priorisés.

Les responsables de la direction aspirent à la rapidité et à une bonne dynamique dans la mise en œuvre des décisions et des mesures

L'ASI et les associations membres travaillent ensemble en partenariat. Leur coopération est caractérisée par un climat d'estime réciproque.

Les organes de direction stratégiques octroient une certaine liberté opérationnelle aux secrétariats dans leur mise en œuvre des objectifs afin de favoriser la flexibilité, la prise de responsabilité et l'innovation.

Les collaborateurs et collaboratrices s'identifient au but de l'association et contribuent à la réalisation de la stratégie de l'ASI. Ils sont sollicités et encouragés dans leur développement professionnel

Le travail réalisé de manière bénévole par les membres est reconnu, renforcé et valorisé.

L'ASI et ses associations membres agissent conformément aux principes éthiques valables pour leurs membres.

AD, 10.06.2021